



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/2006/95
9 août 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

Cent quarantième session
Genève, 14-17 novembre 2006
Point 4.2.47 de l'ordre du jour provisoire

PROJET DE COMPLÉMENT 4 AU RÈGLEMENT N° 104

(Marquages rétro réfléchissants)

Communication du Groupe de travail de l'éclairage et
de la signalisation lumineuse (GRE)

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRE à sa cinquante-sixième session. Il a été établi sur la base des documents ECE/TRANS/WP.29/GRE/2006/21 et GRE-56-19, tous deux adoptés tels qu'ils sont reproduits dans l'annexe 3 du présent rapport. Il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1 (ECE/TRANS/WP.29/GRE/56, par. 45).

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via Internet:

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

Dans la table des matières, sous «annexes», supprimer la référence à l'annexe 9, y compris ses appendices 1 et 2 .

Texte du Règlement,

Paragraphe 2.1.1, 2.1.2 et 2.1.3 (définitions), supprimer.

Paragraphe 2.1.4 (ancien), renuméroter 2.1.1 et modifier comme suit:

«2.1.1 “Unité-échantillon”: ... les marquages définis au paragraphe 2.2.1.»

Paragraphe 7.2, note de bas de page 3, modifier comme suit:

«3/ Rien dans le présent ... tels que définis aux paragraphes 7.2.1 et 7.2.2.»

Annexe 4, paragraphe 1, modifier comme suit:

«1. Cinq échantillons représentant soit ... s'il s'agit de bandes, leur surface doit être égale à 500 mm x 500 mm au minimum.»

Annexe 8, ajouter un paragraphe 9, libellé comme suit:

«9. Flexion

9.1 Pour les échantillons qui doivent être collés à un substrat flexible, à savoir le tarpaulin, les dispositions ci-après s'appliquent:

9.1.1 Un spécimen de l'échantillon mesurant 50 mm x 300 mm doit être enroulé pendant une seconde autour d'un mandrin de 3,2 mm, la partie adhésive touchant le mandrin par intervalle d'une seconde.

La température d'essai doit être de 23 °C ± 2 °C.

Note: Pour faciliter l'essai, on saupoudrera de talc la partie adhésive pour éviter qu'elle ne colle au mandrin.

9.1.2 Après cet essai, l'échantillon ne doit présenter ni craquelure, ni déformation visible qui réduiraient ses performances.»

Annexe 9, supprimer (y compris les appendices 1 et 2).
